

Montluçon Communauté

www.montluçon-communaute.com

Commune de SAINT-GENEST

Règlement graphique

PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Montluçon Communauté

Echelle : 1 / 8000 ème

Approbation du projet

25 novembre 2024

PRESCRIPTIONS

Prescriptions ponctuelles

Arbres remarquables (art. L151-23 du C.U.)

Bâti remarquables (art L151-19 du C.U.)

Petits patrimoines (art L151-19 du C.U.)

Mares (art L151-23 du C.U.)

Prescriptions linéaires

Hais (art L151-23 du C.U.)

Linéaire commercial ((art L151-16 du C.U.)

Prescriptions surfaciques

Espaces Boisés Classés ((art L113-1 du C.U.)

Emplacements réservés ((art L151-41 du C.U.)

Espaces remarquables du paysages (art L151-23 du C.U.)

Bois et bosquets (art L151-23 du C.U.)

Bâtiment susceptible de changer de destination (art L151-11 du C.U.)

Ensemble cohérent patrimonial ((art L151-19 du C.U.)

Ripisylve (art L151-23 du C.U.)

Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) (art L151-6 & L151-7 du C.U.)

Zones humides (art L121-23 du C.U.)

Zonage

AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle

AUei : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

AUem1 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP

AUem2 : Zone à urbaniser des futures zones d'activités économiques et d'équipement concernées par des OAP - Zone de la Loue

A : Zone agricole

Aeol : Zone agricole destinée à recevoir des installations éoliennes

Agv : Zone agricole destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Ap : Zone agricole à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Apv : Zone agricole destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

N : Zone naturelle

Np : Zone naturelle à préserver pour des motifs paysagers et écologiques

Nc : Zone naturelle accueillant des carrières

Ncab : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte

Ncab1 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte à Villebret

Ncab2 : Zone naturelle dédiée à la construction de cabanes et roulotte du camping municipal de Mazirol

Ne : Zone naturelle dédiée aux équipements

Ne1 : Zone naturelle dédiée aux équipements de la piste de mini-racing

Ngv : Zone naturelle destinée à recevoir l'installation des gens du voyage

Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs

Nm : Zone naturelle mixte (activités, hébergement...)

Nparc : Zone naturelle dédiée aux équipements

Npv : Zone naturelle destinée à recevoir des installations photovoltaïques au sol

Nsta : Zone naturelle dédiée à l'accueil de camping-car

Ua : Zone urbaine de centralité

Uaca : Zone urbaine de centre ancien de Montluçon

Uacv : Zone urbaine de centre-ville de Montluçon

Ubd : Zone urbaine d'habitat individuel dense majoritaire

Ubp : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire majoritaire

Uc : Zone urbaine d'habitat collectif majoritaire

Uec1 : Zone commerciale dont la taille est supérieure à 30 ha et dont le niveau d'offre correspond à une consommation exceptionnelle

Uec2 : Zone commerciale dont le niveau d'offre permet un rayonnement à l'échelle communautaire

Uec3 : Zone commerciale de proximité

Uei : Zone d'activités à vocation industrielle

Uei1 : Zone d'activités de niveau 1 définies dans le SCoT

Uei2 : Zone d'activités de niveau 2 définies dans le SCoT

Uei3 : Zone d'activités de niveau 3 définies dans le SCoT

Uei4 : Zone d'activité où le stockage et le dépôt de matériel à l'air libre est autorisé dans certaines conditions

Uem : Zone urbaine d'activités économiques mixtes

Uem1 : Zone d'activités économiques mixtes permettant à la fois l'accueil d'activités industrielles structurantes et l'accueil de commerces d'importance

Ueq : Zone urbaine d'équipements publics

Uf : Zone urbaine de faubourg

Uh : Zone urbaine relative aux hameaux

Ut : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U1 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

U2 : Zone urbaine d'activités touristiques et de loisirs

Autres

Routes primaires (BD Topo IGN)

Routes secondaires (BD Topo IGN)

Bâtiments (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Limites cadastrales (DGFP - PCI Vecteur - Avril 2023)

Numero	PREMIERAT	Libellé	Bénéficiaire	Surface en m²
stg1		Création d'un dévagement pour l'abri bus	Commune de Saint-Genest	176,67
stg2		Elargissement de la route départementale	Commune de Saint-Genest	1578,67
stg3		Elargissement unilatéral de la RD 452 entre la RD50 et le chemin communal	Département de l'Alier	4587,72
stg4		Création d'un pont coupé de part et d'autre de la RD 50 d'une longueur de 10m	Département de l'Alier	568,11
stg5		Création d'équipements sportifs	Commune de Saint-Genest	11602,05
stg6		Elargissement de la voie communale Péguil Est	Commune de Saint-Genest	1227,15
stg7		Création de bâtiment public	Commune de Saint-Genest	2712,34

Sources : IGN, DGFP PCI Vecteur Avril 2023, SAGE, DDT 03